

Alger, le 5 août 1830.

Monsieur le Commandant,

M. le Maréchal Commandant en Chef l'Armée expéditionnaire d'Afrique a décidé qu'un corps de troupes serait envoyé sous Oran pour soutenir l'autorité du Bey qui a fait sa soumission au Roi de France et pour occuper les forts qui en défendent les approches. Déjà le fort de Mar-El-Hébir est en notre pouvoir. Un détachement de Marins de la Station qui en a pris possession tient garnison. Il sera remplacé par de troupes de ligne.

Les troupes de cette expédition sont au nombre de 1500 et quelques hommes: Elles sont réparties sur les frégates la Syrienne, l'Amphitrite & l'Iphigénie avec un petit matériel de guerre. M. le Colonel Doutefrey en a le Commandement: Je vous ai désigné pour prendre celui de la Division navale qui doit concourir à l'opération. Le Général en Chef sans connaissances exactes des localités & de la situation des choses n'a pu donner à M. le Colonel des instructions bien précises sur la direction qu'il aurait à suivre: Elles lui ont été communiquées et je vous en adresse copie ainsi que de la lettre de S. Ex^{te}. Je ne puis donc, moi-même, vous tracer d'une manière précise, la ligne de conduite que vous aurez à tenir. Le but indiqué par le Maréchal est de faire occuper le fort de Mar-El-Hébir, le fort St-Croix qui commande le chemin du bord de mer et celui de la Moune, et de soutenir le Bey dans sa Capitale,

qui, sans,

Monsieur le Commandant Maffieu pour une Division Navale.

qui, seul, doit la défendre contre les attaques extérieures des Arabes. Vous aurez à faire, avec les Bâtimens sous vos ordres, ces divers mouvemens, et vous vous concerterez, à cet effet, avec M^r. Le Colonel Commandant. La Division navale devra prolonger son séjour dans la baie, jusqu'à ce que les garnisons aient été solidement établies. Des approvisionnemens doivent être expédiés par le soins de l'Administration de la guerre, mais vous aurez à pourvoir, pendant les premiers jours et jusqu'à l'arrivée de ces approvisionnemens, à la subsistance des troupes auxquelles vous fournirez les rations de marine. Le Maréchal prescrit, dans le cas où la ville et les forts se trouveraient, à l'arrivée de l'expédition, au pouvoir de l'Ennemi de se borner à l'occupation du fort Mars-St-Hibor dans lequel il serait placé la garnison que déterminerait le Colonel Pouligny et l'Officier du génie. Néanmoins il y aurait à déterminer si la sécurité du mouillage et la défense même des approches du seul fort qui resterait occupé par nos troupes, si exigerait par là faire fauter ou déarmer les deux autres forts ou du moins celui de la Moune qui est réellement une batterie de mer. Vous vous concerterez, à cet effet, avec le Colonel si le concours des Troupes était nécessaire; quoique, en apparence, ce soit une affaire toute marine. Si le S

Si le Bey, ne pouvant se soutenir dans Oran demandait asile pour lui & sa suite vous le lui accorderiez et le prendriez à votre bord pour le ramener à Alger. Les troupes qui ne seraient pas destinées à former la garnison de Mars-St-Hibor seraient également ramenées. La station restant au

— Mouillage

encouragement après l'opération terminée serait alors composée de
deux Brigs le Voligeur & l'Endymion auxquels il faudrait
compléter deux mois de vivres en les chargeant du soin de
soutenir, au besoin, la garnison du Fort. Avant de vous
éloigner, il faudra bien vous assurer que les Groupes sont
pourvus de vivres et de ce qui leur est nécessaire, vous
suppléerez à ce qui pourrait manquer, autant que les ressources
de votre Division vous le permettraient.

Vous trouverez, avec la station, le Brig le Rusé que vous
me réexpédier 48 heures après votre arrivée, ou après
avoir bien établi les bases de l'opération, en m'en rendant
un couple détaillé. J'ajouterais à la station un troisième
Bâtiment pour qu'un d'eux soit toujours disponible pour la
communication à transmettre à Alger et le Commandant
de la station devra toujours faire prendre le paquet du
Commandant des Groupes à terre.

Vous devez mettre tous voiles avec votre Division au
premier moment favorable après vous être assuré
que matériel & Personnel ont été embarqués.

Agrez, Monsieur le Commandant, les assurances de
ma considération très distinguée.

Le V. A. Commandant en Chef
L'Armée Navale,

Duperré